

La puissance déjà considérable des abbés d'Ainay à cette époque, obligeait un des plus grands feudataires du roi de France à s'humilier ainsi.

Mais bientôt après la guerre recommença entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez, qui ne pouvait se décider à perdre ses droits. Le Pape, le roi de France et l'empereur s'en mêlèrent, s'efforçant de rétablir la paix entre les deux puissants seigneurs. Enfin le comte Guy, réfléchissant à tous les dommages qu'avaient soufferts nos pays et en particulier l'Église de Lyon, dont les biens avaient souvent été pillés, résolut de faire l'abandon à ladite église de tous les droits qu'il avait sur Lyon et sur le Lyonnais, moyennant de grandes compensations en terres et seigneuries en Forez, qui l'accommoderaient mieux.

Cet accord définitif eut lieu, grâce au roi de France, Louis VII, en 1173, et le Pape Alexandre III y donna sa sanction. Ce traité assurait à l'archevêque et à son chapitre une grande puissance territoriale et leur transférait le titre de comte de Lyon, titre que l'archevêque et son chapitre portèrent jusqu'en 1789. L'archevêque remettait au comte de Forez et à ses successeurs les droits importants qu'il avait en Forez, du côté de l'Auvergne, du Velay, du Beaujolais. Vers le Lyonnais, il cédait depuis Donzy jusqu'à Saint-Symphorien-le-Château et Chamousset. De plus il payait une compensation de onze cents marcs d'argent. Le comte à son tour cédait à l'archevêque depuis Saint-Symphorien-le-Château et Chamousset jusqu'à la Saône, y compris le château de Châtillon-d'Azergues et tout son mandement ou juridiction, pour lesquels le seigneur de ce château devait aux comtes de Forez fidélité et hommage-lige (21).

(21) La Mure. *Hist. du Forez*. Paris, 1868, t. 1^{er}, p. 162. Forest.